

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1324

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 72

Après l'alinéa 82, insérer les deux alinéas suivants :

« 11° *bis* AA Après le 1° du II de l'article L. 763-2, il est inséré un 1° *bis* ainsi rédigé :

« 1° *bis* À la première phrase de l'avant-dernier alinéa du V de l'article L. 312-1-1, les mots : « au titre III du livre VII du code de la consommation » sont remplacés par les mots : « par les dispositions applicables localement en matière de surendettement » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.